

Le Président de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a élu Monsieur David ROBO pour Président,

Vu la délibération du 22 avril 2021 portant modification de la délégation du Conseil communautaire vers le Président ;

Vu les articles L 2124-3, R 2124-3 et suivants, R 2161-12 et suivants du Code de la Commande publique relatifs à la procédure concurrentielle avec négociation,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 08/01/2024 au JOUE relatif au prestations de service portant sur portant sur l'exploitation du service d'eau potable (Lot 1) et d'assainissement collectif (Lot 2) du secteur ouest de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération,

Considérant qu'une commission de négociation est instituée dans le cadre du présent marché afin de mener la procédure de négociation de la publication de l'appel d'offre à la proposition d'un choix d'attributaire à la Commission d'appel d'offres,

ARRETE

VANNES,

OBJET : Désignation des membres de la Commission de négociation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération (GMVA)

Le 31/01/2024

Article 1 : La composition de la Commission de négociation est arrêtée comme suit :

- M. EVENO, Vice-président en charge du Climat, de la biodiversité, de l'eau et de l'assainissement et référent territorial du secteur centre de la Direction de l'Eau de GMVA ;
- M. BERTHOLOM, Vice-président en charge des mobilités, des déplacements et des infrastructures de transport et référent territorial du secteur ouest de la Direction de l'Eau de GMVA ;
- M. MOUSSET, Vice-président en charge de finances et de la prospective financière et référent territorial du secteur est de la Direction de l'Eau de GMVA ;

Article 2 : Les membres de la Commission pourront être accompagnés, lors des négociations, des services de GMVA ayant une compétence dans le domaine du marché susvisé :

- M. Pierre TIXIER, Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ingénierie et Transitions ;
- Mme Gaëlle LE ROUX, Directrice de l'Eau ;
- M. Pascal RUAUD, Responsable Services Ressources Techniques Eau ;
- M. Yannick CHOUIN, Responsable Secteur Ouest ;
- M. Fabrice MARECHAL, Responsable Secteur Est ;
- M. Divi KERNEIS, Chargé d'étude et de contrôle d'exploitation eau Assainissement ;
- M. Benoît GOUSSET, Chargé d'étude et de contrôle d'exploitation eau Assainissement ;
- Mme Catherine VIRLET, Responsable du service Commande Publique.

Les membres de la Commission pourront également être accompagnés, lors des négociations, des représentants du groupement SAS Cabinet Bourgeois - Loiré-Henochsberg AARPI - Cap Hornier, assistant à maître d'ouvrage pour la réalisation du bilan de fin des contrats d'exploitation, l'accompagnement au choix et à la mise en œuvre des modes de gestion des services d'eau et d'assainissement de GMVA.

Les membres de la Commission pourront également convoquer d'autres personnes spécialisées dans le domaine objet du marché si cela s'avère nécessaire.

Mise en ligne le 01/02/2024

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240131-240131_ARRT01-AR

Les agents des services GMVA, le personnel du groupement assistant à maîtrise d'ouvrage, ainsi que les personnes éventuellement convoquées ne disposeront d'aucun pouvoir de décision.

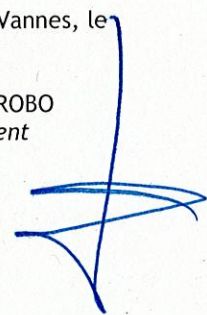
Article 3 : La désignation est valable pour la durée de la procédure de négociation du marché susvisé.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au registre des arrêtés de la Communauté d'agglomération.
Une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département du Morbihan.

Une ampliation sera notifiée aux destinataires du présent arrêté.

Fait à Vannes, le

David ROBO
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the right and several horizontal and curved strokes on the left, crossing the vertical line.